

Je suis le véritable pere
Duchesne, foutre

Hébert, Jacques-René (1757-1794). Auteur du texte. Je suis le véritable pere Duchesne, foutre. 1791.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Je suis le véritable pere Duchesne, foutre !

Les derniers adieux

D U

PERE DUCHESNE,

A M. LAFAYETTE,

ET SA GRANDE COLERE

En voyant partir les ci-devant Gardes Françaises,

A DIEU donc, général ; foutre, cette fois-ci,
c'est tout de bon. La constitution avoit marqué

vosre tâche, la voilà remplie, & vous foutez le camp; mais pourquoi tout se trouve-t-il sans dessus dessous à vosre départ? Est-ce de cette manière que vous prétendez vous faire regretter, ou bien croyez-vous vous rendre encore nécessaire?

Ces braves bougres à qui nous devons tout, ces Gardes-Françaises qui ont fait la révolution, qui nous ont sauvé au risque de perdre la vie, sont payés de la plus noire ingratitude. Après leur avoir promis de ne les abandonner jamais, & de les regarder toujours comme nos freres & nos libérateurs, nous les congédions quand nous n'avons plus besoin d'eux!

Tonnerre de dieu! est-ce ainsi que doit agir une nation libre & généreuse? Quoi donc, foutre, des hommes qui se sont exposés à être pendus pour avoir refusé de nous égorger, seront victimes de leur amour pour la patrie! On leur a fait un crime de se plaindre; plusieurs ont été foutus au cachot pour avoir demandé justice.

Enfin les pauvres bougres sont aussi avancés qu'ils l'étoient au commencement de juillet 1789, & quand Duchâtelet les commanderoit encore, ils ne feroient pas plus maltraités.

Mais dira-t-on, peut-on mieux faire pour eux ? La révolution est finie ; la ville de Paris peut-elle soutenir un aussi lourd fardeau, a-t-elle le moyen d'entretenir toujours un corps de troupe soldée aussi considérable ? De quoi se plaignent les gardes françaises, ne les traite-t-on pas magnifiquement ? On crée exprès pour les remplacer plusieurs régimens ?

Oui, sôutre, voilà comme raisonnoit André l'Epicier, lorsqu'il a fait passer le foutu décret, qui met aujourd'hui la discorde dans la garde nationale, et il sera peut-être aussi funeste aux gardes-françaises, que celui de Nancy l'a été aux soldats de Château-Vieux, qui avoient comme eux refusé de titer sur le peuple. Voilà donc, bougres d'ingrats que nous sommes, comme nous récompensons les plus grands bienfaits !

Qui ne voit pas, foutre, que tout cela est fait à la main; qu'en traitant aussi mal les soldats de la liberté, on veut en dégoûter tous ceux de l'armée, qu'on cherche pas-à-pas à les ramener à l'ancien régime, & à en faire encore une fois les boureaux des citoyens, quand ils oseront grouiller et parler de patrie & d'égalité? Oui, foutre, je le répète, tout cela étoit tramé depuis long-tems. Par-tout on a cherché à soulever les soldats: on les a forcés de chasser leurs officiers afin d'avoir des torts à leur reprocher; on les a tourmentés de mille manières. On les a menacés des plus grands supplices, s'ils continuoient de défendre la constitution, & on leur a promis monts & merveilles, s'ils vouloient trahir la nation & se tourner du côté de ses ennemis. Heureusement, foutre, qu'ils ont été inébranlables jusqu'à présent; mais si nous sommes assez viedales pour les abandonner, à la fin ils se laisseront. Alors, foutre, malheur à nous! nous deviendrons le rebut de l'univers. Nous ne trouverons plus d'amis

puisque nous agissons si mal, avec ceux à qui nous devons tout.

Général, foutre, voulez vous vous couvrir de gloire, & démentir tous les bruits qui courent sur votre compte, écoutez le pere Duchesne. On dit que c'est vous qui conduisez toute cette marotte; (je ne dis pas que cela soit vrai) ; mais enfin, il vous est facile de le démentir. Ceux qui vous font ces reproches examinent votre conduite depuis le moment de la révolution, & ils prétendent que vous n'avez jamais été de franc jeu, que lorsqu'on vous offrit la place de général, vous n'avez consenti à l'accepter qu'avec le permission du roi & cependant il s'agissoit du salut de la patrie, de l'esclavage, ou de la liberté, de la gloire ou de l'ignominie, & vous avez balancé une minute! Puisque le roi vous permet d'accepter cette place, il faut bien que vous ayez été, dit-on, d'intelligence avec lui. C'est alors, foutre, que les Gardes-Françaises ont commis un crime que vous ne leur avez jamais pardonné; ils demanderent comme la plus grande

récompense des services qu'ils ont rendu à la patrie d'avoir un colonel à leur choix, & ce choix ne tomba point sur vous ! Ils voulurent être commandés par le seul grand qui ait servi de bonne foi la cause du peuple, par celui, qui comme eux n'en a été payé que d'ingratitude. Vous avez été préféré à celui qu'on appeloit encore duc d'Orléans ; quel a été depuis ce tems-là le sort des Gardes-Françaises ?

Le voilà, foudre : on leur a ôté le plus beau titre qu'ils pouvoient porter, celui avec lequel ils avoient dététré la statue de la liberté sous les décombres de la Bastille. Il est vrai qu'on leur a donné en apparence un aussi beau nom ; mais en les créant gardes nationales, on les a confondus avec les mistes-à-pattes avec lesquels ils n'ont plus fait qu'un seul corps. On a créé des compagnies de chasseurs, qui dans l'origine n'étoient que les galopins de la ferme, & qu'on a fini par rendre leurs égaux ; ces chasseurs ont eu l'audace de faire feu sur eux à l'affaire de la Chapelle, & ils sont restés impunis ! Aulieu d'être chassés comme ils le méritoient & comme tous les bons citoyens le demandoient, ces chasseurs ont été conservés & même récompensés, puisqu'on les a incorporés dans la garde nationale.

Les Gardes-Françaises, foutre, n'ont cessé au contraire d'être vexés de toutes manières. On a fait ce qu'on a pu pour les dégoûter & les forcer à foutre le camp l'un après l'autre : enfin, pour enlever à la nation, d'un coup de filet les plus braves défenseurs, on leur proposa l'hiver dernier de les placer dans la maison militaire que l'on vouloit donner au roi.

C'est encore vous, général, qui foutiez ce croc-en-jambes à la révolution. Deviez-vous donc dans le moment des plus grands troubles, lorsqu'on travailloit à la constitution civile du clergé, & que les bougres de calotins remuoient de cul & de tête pour allumer la guerre civile, deviez-vous nous enlever les seuls soldats qui faisoient notre espérance ? Comment, foutre, avez-vous souffert encore qu'ils fussent commandés par des mouchards & des jean foutres, & deviez-vous dépouiller & chasser les grenadiers de l'Oratoire, parce qu'ils ne vouloient pas avoir pour capitaine un faute ruisseau dont ils avoient droit de se plaindre.

Général, foutre, voilà ce qu'on vous reproche. Je vous le dis, une seule démarche peut réparer tous ces torts si vous les avez eus. Joignez-vous à tous les bons citoyens

qui voyent avec douleur s'éloigner d'eux leurs bienfaiteurs , ceux qui ont empêché leurs maisons d'être pillées & brûlées , leurs femmes & leurs filles d'être violées par l'armée de Broglie. unissez-vous à nous , foutez , pour engager l'assemblée nationale à conserver comme gardes nationales , & sur le pied où ils sont , les Gardes Françaises seulement ; tant qu'il en restera un seul , il nous rappellera un souvenir honorable. Cette conduite démentira tous les propos qu'on debite sur votre compte. Vous vous réconcilierez avec le pere Duchesne & , foutez , il vous fera de bon cœur ses derniers adieux.

